

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO 1 DE L'AQCIE ET DU CIFQ AU TRANSPORTEUR ET AU DISTRIBUTEUR

DEMANDE DE FIXATION DES TARIFS ET CONDITIONS D'HYDRO-QUÉBEC DANS SES ACTIVITÉS DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ (ANNÉES 2023, 2024 et 2025) ET DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ (ANNÉE 2025-2026)

Références :

- (i) Pièce B-0044, page 73
- (ii) Dossier R-4235-2023, pièce B-0014, page 5
- (iii) Rapport annuel 2023 d'Hydro-Québec, page 63

Préambule :

La référence (i) présente le Tableau D-1 : Évolution du coût complet des activités et sous-activités de la chaîne de valeur réparti vers la Vue électrique. Pour l'année 2023, le total des frais d'exploitation s'élève à 4 216,3 M\$.

La référence (ii) présente le Tableau R-1.1 : Coût complet des activités de la chaîne de valeur réparties dans la Vue électrique par sous-activités pour l'année 2022. Le total des frais d'exploitation s'élève à 3 774,4 M\$

La référence (iii) présente les Données financières consolidés d'Hydro-Québec. Pour les années 2022 et 2023, les charges d'exploitation sont respectivement de 3 844 M\$ et 4132 M\$.

L'AQCIE-CIFQ constate que pour l'année 2022, les charges d'exploitation présentées au Rapport annuel d'Hydro-Québec sont près de 2% **plus** élevées que le total des frais annuels présentées à la référence (ii), soit 3844 M\$ vs 3774,4 M\$.

Pour l'année 2023, les charges d'exploitation présentées au Rapport annuel d'Hydro-Québec sont près de 2% **moins** élevées que le total des frais annuels présentées à la référence (i), soit 4 132 M\$ vs 4 216,3 M\$.

L'AQCIE-CIFQ calcule également que selon le Rapport annuel d'Hydro-Québec à la référence (iii), les charges d'exploitation ont augmenté de **7,5%** de 2022 à 2023, alors que les frais d'exploitation présentées aux référence (i) et (ii) ont augmenté de **11,7%**.

Demandes :

1.1 Veuillez indiquer si les frais d'exploitation présentées aux référence (i) et (ii) correspondent aux charges d'exploitation présentées à la référence (iii).

1.1.1. Le cas échéant, veuillez expliquer les différences observées par l'AQCIE-CIFQ en préambule.

1.2 Veuillez expliquer pourquoi l'augmentation des charges d'exploitation présentées au Rapport annuel en référence (iii) a été de 7,5% alors que l'augmentation des frais d'exploitation présentées aux références (i) et (ii) a été de 11,7%.

- 2. Références :** (i) Pièce B-0014, pages 7 et 8
 (ii) Pièce B-0030, pages 9 et 10

Préambule :

Le tableau ci-dessous reproduit une partie du tableau présenté à la page 7 de la référence (i).

		2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne 5 ans	2023
■ IC-Transport (brut)		0,44	0,68	0,84	0,38	0,44	0,56	1,07
IC-Opérationnel (brut)		0,18	0,43	0,20	0,22	0,23	0,25	0,60
▫ Défaillances d'équipement (brut)	Heure/client	0,11	0,27	0,11	0,12	0,11	0,14	0,41
▫ Incidents (brut)	Heure/client	0,02	0,06	0,05	0,02	0,06	0,04	0,10
▫ Travaux programmés (brut)	Heure/client	0,06	0,10	0,04	0,07	0,06	0,07	0,09
IC-Autres (brut)		0,25	0,25	0,64	0,16	0,21	0,30	0,47
▫ Facteurs climatiques (brut)	Heure/client	0,06	0,13	0,37	0,02	0,05	0,13	0,07
▫ Faune, environnement et méfaits	Heure/client	0,11	0,08	0,15	0,10	0,09	0,11	0,23
▫ Autres (brut)	Heure/client	0,09	0,05	0,12	0,05	0,08	0,08	0,17

L'AQCIE-CIFQ constate que l'IC-Transport (brut) a atteint une valeur inégalée en 2023 (1.07) et qu'il y a eu une augmentation importante de l'IC, autant pour la composante Opérationnelle (0,60) que la composante Autres (0.47), par rapport à la valeur moyenne des 5 dernières années.

À la page 8 de la référence (i), HQT mentionne :
 « En raison du nombre important d'interruptions enregistrées en 2023, l'indice de continuité est à son plus haut niveau depuis 2018. Cette augmentation est supérieure à la moyenne des cinq dernières années en raison des bris d'équipements et de la cause environnementale, soit, les feux de forêts survenus en juin 2023. »

Concernant le Distributeur, le tableau ci-dessous reproduit une partie du tableau présenté à la page 9 de la référence (ii).

Indice de continuité -		2019	2020	2021	2022	2023	2023 juin	2024 juin
Indice de continuité brut	minutes	719	256	323	821	1008	117	106
Indice de continuité normalisé	minutes	195	189	201	236	244	31	35
Nombre de pannes basse tension	nombre	28 796	27 651	27233	29 861	26 745	13 014	12 098
Durée moyenne des interruptions par client (BT et MT)	minutes	237	98	126	230	269	403	148

On peut constater que l'Indice de continuité brut a atteint un niveau inégalé en 2023 (1008).

À la page 10 de la référence (ii), le Distributeur mentionne :

« Le IC brut est fortement influencé par la fréquence et l'intensité des événements météorologiques expliquant la variabilité des résultats entre 2019 et 2023. Pour cette période, le nombre de jours d'événements majeurs (JÉM) annuel varie entre 6 et 13. Les résultats élevés de 2019, 2022 et 2023 s'expliquent par cinq événements météorologiques qui se classent dans le top 10 des pires événements comptabilisés depuis 1987.

En retirant les JÉM, le IC normalisé entre 2019 et 2023 a augmenté de 25 % passant de 195 à 244 minutes. Une partie de cette hausse est attribuable à l'augmentation de l'intensité de certains aléas climatiques qui n'atteignent pas le seuil de normalisation journalier pour être retiré du IC normalisé. »

Demandes :

- 2.1** Veuillez indiquer si et dans quelle mesure les facteurs mentionnés aux références (i) et (ii) peuvent expliquer l'augmentation des frais d'exploitation de 11,7% constatée entre les années 2022 et 2023 et mentionnée à la demande 1.2.
- 2.2** Veuillez fournir les coûts supplémentaires engendrés par ces facteurs exceptionnels notamment pour les années 2022 et 2023.

- 3. Références :** (i) Pièce B-0044, page 12
(ii) Dossier R-4235-2023, pièce B-0014, p. 11

Préambule :

La référence (i) présente le tableau 2 qui montre notamment les ÉTC de l'activité Expertise et soutien technique aux opérations pour les années 2023 à 2025.

La référence (ii) présente le tableau R-2.1A qui montre notamment les ÉTC de l'activité Expertise et soutien technique aux opérations pour l'année 2022.

À partir des données de ces références, l'AQCIE-CIFQ présente le tableau suivant qui montre l'évolution des ÉTC de l'activité Expertise et soutien technique aux opérations sur la période 2022 à 2025.

Expertise et soutien technique aux opérations ÉTC						
Année historique 2022	Année historique 2023	Année de base 2024	Année témoin 2025	Croissance		
				2023 vs 2022	2024 vs 2023	2025 vs 2024
1130	1653	1773	1866	46,3%	7,3%	5,2%

L'AQCIE-CIFQ constate une augmentation très importante du nombre d'ÉTC de l'année 2023 par rapport à l'année 2022.

Demande :

3.1 Veuillez expliquer et justifier l'augmentation de 46.3% des ÉTC de l'année 2023 par rapport aux ÉTC de l'année 2022

4. Référence : (i) Pièce B-0071, page 5
(ii) Pièce B-0044, page 73

Préambule :

À la demande de la Régie, la référence (i) présente le Tableau 1 montrant les charges d'exploitation réelles du Distributeur de l'année 2022 selon la MCC.

La référence (ii) présente le Tableau D-1 montrant l'évolution du coût complet des activités et sous-activités de la chaîne de valeur réparti vers la Vue électrique.

Demande :

4.1 Veuillez fournir la répartition des coûts du tableau de la référence (i) selon les mêmes activités et sous-activités qu'au tableau de la référence (ii).

- 5. Références :** (i) Pièce B-0044, page 12 et 13
 (ii) Dossier R-4235-2023, pièce B-0014, page 5
 (iii) Pièce B-0071, page 5

Préambule :

La référence (i) présente le Tableau 2 qui montre l'Évolution du coût complet de l'activité Expertise et soutien technique aux opérations pour les années 2023 à 2025.

La référence (ii) présente le Tableau R-1.1 qui montre notamment le coût complet de l'activité Expertise et soutien technique aux opérations pour l'années 2022. Pour la Distribution, le montant est de 63,3 M\$, soit 22,3% du coût total de l'activité.

Au tableau 1 de la référence (iii) la valeur réelle des charges d'exploitation de Distribution de l'année 2022 est de 58,1 M\$ pour cette activité, soit une valeur inférieure à celle indiquée à la référence (ii)

À partir des données des références (i) et (ii), l'AQCIE-CIFQ présentent le tableau suivant qui montre l'évolution du coût complet de l'activité Expertise et soutien technique aux opérations sur la période 2022 à 2025.

	Coût complet de l'activité Expertise et soutien technique aux opérations							
	Année historique	Année historique	Année de base	Année témoin	Croissance			
	2022	2023	2024	2025	2023 vs 2022	2024 vs 2023	2025 vs 2024	2025 vs 2022
TOTAL	283,5	335,6	355,0	367,6	18,4%	5,8%	3,5%	29,7%
Expertise	167,8	196,2	216,2	223,9	16,9%	10,2%	3,6%	33,4%
Soutien technique	116,0	139,4	138,8	143,7	20,2%	-0,4%	3,5%	23,9%

L'AQCIE-CIFQ constate une augmentation très importante du coût complet de l'activité Expertise et soutien technique aux opérations de l'année 2023 par rapport à celui de l'année 2022.

Concernant la sous activité Expertise, HQT expliquent l'augmentation sur la période 2023-2025 en mentionnant à la page 13 de la référence (i):

« Expertise

Compte tenu de la hausse des investissements ciblés dans le Plan d'action 2035 et la nécessité d'augmenter la capacité des infrastructures comme précisé à la pièce HQT-2, Document 1, un rehaussement de la force de travail de l'ordre de 30 M\$ et une augmentation de 15 M\$ des coûts liés aux activités de soutien sont requis pour la réalisation des projets de croissance, de pérennité

et de fiabilité. Ces ressources contribueront entre autres à réaliser les études d'avant-projet et les livrables d'ingénierie en lien avec les projets de valorisation de puissance, à déployer de nouvelles pratiques pour accroître la résilience du réseau, à standardiser les processus d'affaires pour permettre un rehaussement de la productivité, à sécuriser la chaîne d'approvisionnement et à accroître la sécurisation des barrages et des infrastructures.

Puisque les efforts de cette force de travail additionnelle sont concentrés sur des projets de nature capitalisable, une grande partie de leurs coûts sont portés aux coûts des investissements, réduisant ainsi la hausse des coûts directs et de soutien. »

Concernant la sous activité Soutien technique en maintenance, HQTD mentionnent à la page 13 de la référence (i):

« Soutien technique en maintenance

Entre 2023 et 2025, les coûts de la sous-activité Soutien technique en maintenance sont demeurés relativement stables, et ce malgré un rehaussement de la force de travail pour accompagner la croissance des activités Opération et maintenance, témoignant des efforts d'efficience et de productivité pour contenir la croissance de leurs coûts (voir la section 2.1.4). »

Demandes :

5.1 Veuillez indiquer si l'augmentation du coût complet de l'année 2023 par rapport à celui de l'année 2022 pour la sous activité Expertise (16,9%), s'explique également par *la hausse des investissements ciblés dans le Plan d'action 2035* mentionnée à la référence (i).

5.1.1. Sinon, veuillez expliquer et justifier cette augmentation.

5.2 Bien que HQTD mentionne que *« les coûts de la sous-activité Soutien technique en maintenance sont demeurés relativement stables »* entre 2023 et 2025 (référence (i)), l'AQCIE-CIFQ constate en préambule une augmentation de ces coûts de 20,2% entre les années 2023 et 2022. Veuillez expliquer et justifier cette augmentation.

5.3 Veuillez expliquer l'écart observé par l'AQCIE-CIFQ entre le montant de 63,3 M\$ à la référence (ii), et celui de 58,1 M\$ à la référence (iii), pour le coût de l'activité Expertise et soutien technique aux opérations attribué au service de Distribution pour l'année 2022.

6. Références : (i) Pièce B-0044, page 73, Tableau D-1
(ii) Dossier R-4235-2023, pièce B-0014, page 5, Tableau R-1.1
(iii) Pièce B-0071, page 5, Tableau 1

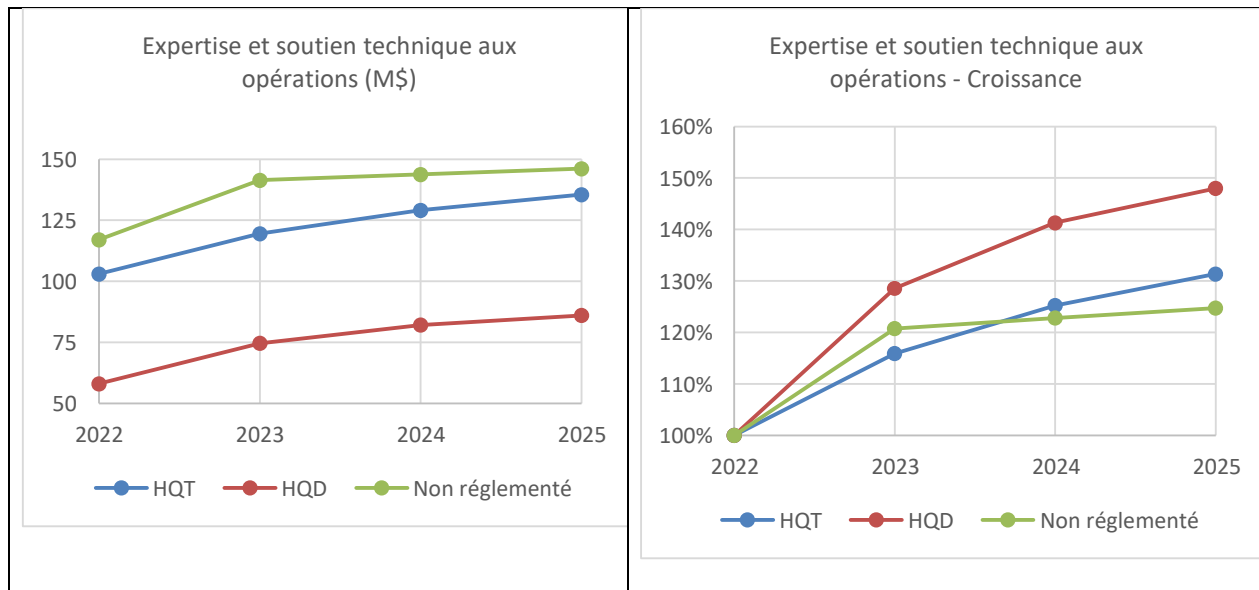
Préambule :

Le Tableau D-1 de la référence (i) présente l'Évolution du coût complet des activités et sous-activités de la chaîne de valeur vers la Vue électrique pour les années 2023, 2024 et 2025.

Le Tableau R-1.1 de la référence (ii) présente, entre autres, le coût complet de l'activité Expertise et soutien technique aux opérations pour le Transport, la Distribution et le Non réglementé pour l'année 2022.

Le Tableau 1 de la référence (iii) présente les Charges d'exploitation du Distributeur réelles 2022, notamment la valeur de l'activité Expertise et soutien technique aux opérations

À partir des données des référence (i), (ii) et (iii), l'AQCIE-CIFQ a réalisé les figures ci-dessous montrant l'évolution des coûts de cette activité et l'évolution de la croissance des coûts de cette activité pour le Transport (HQT), la Distribution (HQD) et le Non réglementé.



L'AQCIE-CIFQ observe une forte croissance des coûts pour l'année 2023 par rapport à l'année 2022 : environ 15% pour le Transport, 30% pour la Distribution et 20% pour le Non réglementé.

À partir de l'année 2023, l'AQCIE-CIFQ observe une croissance importante pour le Transport et le Distribution, mais une croissance beaucoup plus faible pour le Non réglementé.

Selon la référence (i), le coût de la sous-activité Expertise est réparti selon la Valeur nette des immobilisations en exploitation, et le coût de la sous-activité Soutien technique en maintenance est réparti selon la Valeur des coûts de maintenance aux charges.

Demandes :

- 6.1 Veuillez expliquer et justifier la différence de la croissance des coûts de l'activité Expertise et soutien technique entre le Transporteur et le Distributeur, et le Non réglementé, observée à partir des références (i), (ii) et (iii) en préambule.
- 6.2 Veuillez notamment commenter l'impact de l'évolution des clés de répartition identifiées à la référence (i) sur cette différence de la croissance des coûts de l'activité Expertise et soutien technique entre le Transporteur et le Distributeur, et le Non réglementé.

- 7. **Références :** (i) Pièce B-0044, page 75
 (ii) Rapport annuel d'Hydro-Québec 2023, page 49

Préambule :

À partir de données de la référence (i), l'AQCIE-CIFQ présente le tableau suivant qui montre la valeur nette des immobilisations corporelles en exploitation fournies par HQT pour les années 2023, 2024 et 2025 et le pourcentage à utiliser pour l'attribution vers la Vue électrique.

Valeur nette des immobilisations corporelles en exploitation

	2023	2024	2025	2023	2024	2025
Transport	23,5	24,7	26,6	36,3%	37,0%	38,4%
Distribution	10,7	11,7	12,3	16,5%	17,5%	17,8%
Non réglementé	30,4	30,3	30,2	47,0%	45,4%	43,6%
Total	64,7	66,8	69,2	100,0%	100,0%	100,0%

La référence (ii) présente la valeur comptable nette des immobilisations corporelles à l'année 2023, soit :

- Barrages et centrales hydroélectriques: 32,492 M\$
- Postes et lignes de transport : 22,622 M\$

- Postes et lignes de distribution :	9,744 M\$
- Bâtiments administratifs, équipements de télécommunication et autres :	3,896 M\$

L'AQCIE-CIFQ constate que, pour l'année 2023, les valeurs de la référence (ii) sont différentes des valeurs de la référence (i) et que le total de la valeur comptable nette des immobilisations corporelles en exploitation au rapport annuel 2023 (référence (ii)) est supérieur de 4 054 M\$ à celui de la référence (i).

Demandes :

- 7.1** Pour l'année 2023, veuillez concilier la valeur nette des immobilisations corporelles en exploitation présentée à la référence (i) avec celle montrée à la référence (ii) pour le Transport, la Distribution et le Non réglementé.
- 7.2** Pour les années 2024 et 2025, veuillez identifier, références à l'appui, la provenance de la valeur nette des immobilisations corporelles en exploitation pour le Transport, la Distribution et le Non réglementé, et veuillez indiquer comment ces valeurs ont été calculées.

- 8. Références :** (i) Pièce B-0044, page 73, Tableau D-1
(ii) Dossier R-4235-2023, pièce B-0014, page 5, Tableau R-1.1
(iii) Pièce B-0071, page 5, Tableau 1

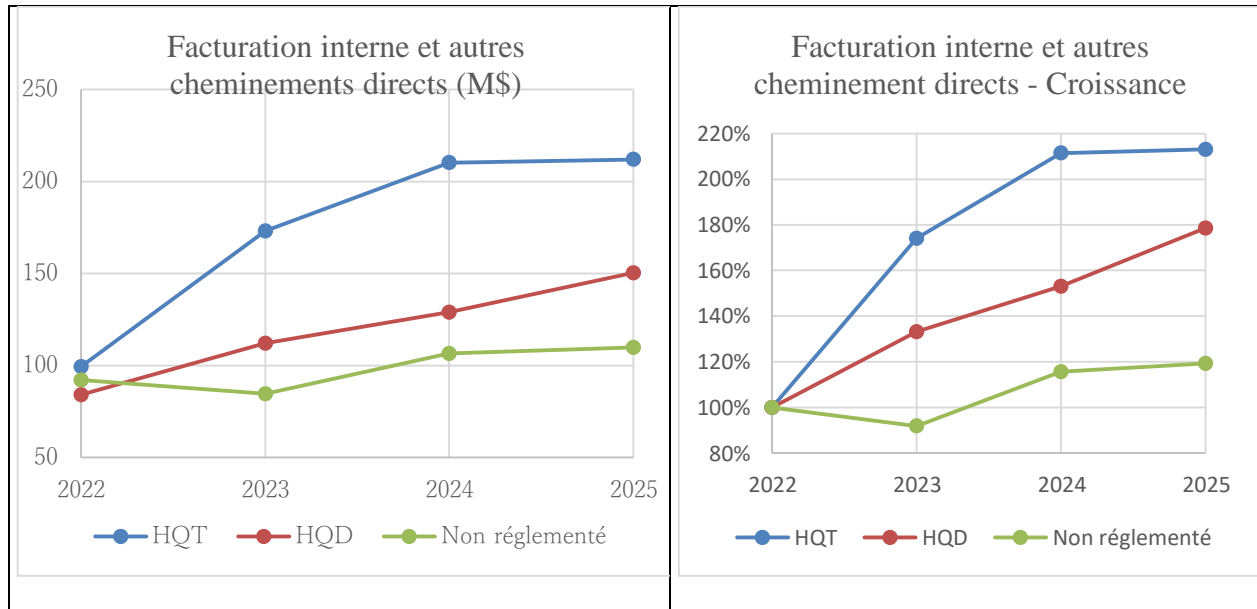
Préambule :

Le Tableau D-1 de la référence (i) présente l'Évolution du coût complet des activités et sous-activités de la chaîne de valeur vers la Vue électrique pour les années 2023, 2024 et 2025.

Le Tableau R-1.1 de la référence (ii) présente pour l'année 2022, notamment le coût complet de la composante Facturation interne et autres cheminements directs pour le Transport, la Distribution et le Non réglementé.

Le Tableau 1 de la référence (iii) présente les Charges d'exploitation du Distributeur réelles 2022, notamment la valeur de la Facturation internes et autres cheminements directs.

À partir des données des références (i), (ii) et (iii), l'AQCIE-CIFQ ont réalisé les figures ci-dessous montrant l'évolution des coûts de cette composante et l'évolution de la croissance des coûts de cette composante pour le Transport (HQT), la Distribution (HQD) et le Non réglementé.



L'AQCIE-CIFQ observe une forte croissance des coûts pour l'année 2023 par rapport à l'année 2022. Pour le Transport, les coûts passent de 99,5 M\$ à 173,2 M\$, soit une croissance de 74,1%, et pour la Distribution, les coûts passent de 84,2 M\$ à 112,1 M\$, soit une croissance de 33,1%.

Cependant, pour le Non réglementé, les coûts passent de 92,1 M\$ à 84,6 M\$, soit une diminution de 8,1%.

Sur la période, pour le Transport et la Distribution, l'augmentation est respectivement de 113% et 78% respectivement, mais pour le Non réglementé la croissance est beaucoup plus faible, soit environ 19%.

Demandes :

- 8.1** Veuillez expliquer et justifier la très forte augmentation des coûts de Facturation interne et autres cheminements directe de Transport et de Distribution de l'année 2023 par rapport aux coûts de l'année 2022.
- 8.2** Veuillez expliquer et justifier la diminution des coûts de Facturation interne et autres cheminements directe pour le Non réglementé de l'année 2023 par rapport aux coûts de l'année 2022.

- 8.3** Veuillez expliquer et justifier la croissance des coûts de Facturation interne et autres cheminements directe pour le Transport de 113% sur la période 2022-2025.
- 8.4** Veuillez expliquer et justifier la croissance des coûts de Facturation interne et autres cheminements directe pour le Distribution de 78% sur la période 2022-2025.
- 8.5** Veuillez expliquer et justifier pourquoi la croissance des coûts de Facturation interne et autres cheminements directe pour le Non réglementé est nettement inférieure à la croissance des coûts de Transport et de Distribution sur la période 2022-2025.
- 9. Références :** (i) Pièce B-0044, page 73, Tableau D-1
 (ii) Pièce B-0044, page 75, Tableau E-1
 (iii) Pièce B-0044, page 26, Tableau 13 et suite.

Préambule :

Le Tableau D-1 de la référence (i) présente l'Évolution du coût complet des activités et sous-activités de la chaîne de valeur réparti vers la Vue électrique. À la sous-activité Support opération et maintenance, il est indiqué que l'attribution vers la Vue électrique se fait selon la clé Heures de réalisation des travaux.

Le Tableau E-1 de la référence (ii) présente l'Évolution de la volumétrie des clés de répartition du coût complet des activités et sous-activités de la chaîne de valeur.

Le tableau ci-dessous reproduit les valeurs de la clé Heures de réalisation des travaux de la sous-activité Support opérations et maintenance pour les années 2023, 2024 et 2025, ainsi que le pourcentage à utiliser pour l'attribution vers la Vue électrique.

	Heures de réalisation des travaux			Clé de répartition		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025
Transport	1 750	1 780	1 816	34,2%	33,0%	32,2%
Distribution	1 878	2 060	2 148	36,7%	38,1%	38,1%
Non réglementé	1 490	1 561	1 678	29,1%	28,9%	29,7%
Total	5 118	5 401	5 642			

Le Tableau 13 de la référence (iii), reproduit ci-dessous, montre le pourcentage utilisé pour la répartition vers la Vue électrique pour la sous-activité Support opération et maintenance.

Tableau 13
Évolution de la répartition de la facturation à la Vue électrique par sous-activités
Opération et maintenance

Répartition dans la vue électrique (%)		Année historique 2023	Année de base 2024	Année témoin 2025	Variation 2025 vs 2023
Support opération et maintenance					
1	Transport	27%	28%	27%	1%
2	Distribution	39%	45%	44%	6%
3	Non réglementé	35%	28%	28%	-7%
Maîtrise de la végétation					
4	Transport	27%	29%	-	-27%
5	Distribution	72%	69%	-	-72%
6	Non réglementé	1%	2%	100%	99%

L'AQCIE-CIFQ constate que les pourcentages obtenus en utilisant la volumétrie de la référence (ii) sont différents des pourcentages présentés à la référence (iii) en ce qui concerne la sous-activité Support opérations et maintenance.

La référence (iii) mentionne également :

« Pour ce qui est de la sous-activité Support opération et maintenance, une plus grande proportion des coûts est allouée au Distributeur, ce qui reflète la croissance des efforts en maintenance et les demandes des clients qui se traduisent par un plus grand volume d'heures de réalisation des travaux. »

Demandes :

- 9.1** Veuillez expliquer les différences entre les pourcentages calculés à partir des données de la référence (ii) et les pourcentages présentés à la référence (iii).
- 9.2** Veuillez indiquer si les Heures de réalisation des travaux fournies à la référence (ii) peuvent être utilisées pour la répartition des coûts de la sous-activité Support opérations et maintenance à la référence (i). Veuillez expliquer votre réponse.
- 9.3** S'il y a lieu et en tenant compte de vos réponses aux questions 9.1 et 9.2, veuillez fournir de nouvelles valeurs concernant la volumétrie de la clé Heures de réalisation des travaux de la sous-activité Support opérations et maintenance et mettre à jour la pièce B-0044.

- 10. Références :** (i) Pièce B-0044, page 23
 (ii) Dossier R-4235-2023, pièce B-0014, p. 11, Tableau R-2.1A
 (iii) Pièce B-0044, page 73

Préambule :

Le Tableau 11 de la référence (i) présente notamment l'évolution des ETC pour l'activité Opération et maintenance sur la période 2023-2025.

Le Tableau R-2.1A de la référence (ii) présente notamment les ÉTC de l'activité Opération et maintenance pour l'année 2022.

À partir de ces informations, l'AQCIE-CIFQ a réalisé le tableau ci-dessous qui montre l'évolution des ÉTC de l'activité Opération et maintenance sur la période 2022-2025.

ÉTC - Opération et maintenance						
Année historique	Année historique	Année de base	Année témoin	Croissance		
				2023 vs 2022	2024 vs 2023	2025 vs 2024
2022	2023	2024	2025	4,8%	2,4%	3,0%
5431	5689	5823	5999			

Le Tableau D-1 de la référence (iii) présente l'Évolution du coût complet des activités et sous activités de la chaîne de valeur réparti vers la Vue électrique.

Pour la sous-activité Maintenance directe, il est mentionné que la répartition se fait selon une Attribution directe.

Pour la sous-activité Maîtrise de la végétation, on peut constater que la plus grande proportion des coûts est répartie selon une Attribution directe.

Demandes :

- 10.1** Pour chacune des années du tableau réalisé par l'AQCIE-CIFQ en préambule, veuillez fournir les ÉTC de la sous-activité Maintenance directe pour le Transport, la Distribution et le Non réglementé.
- 10.2** Pour chacune des années du tableau réalisé par l'AQCIE-CIFQ en préambule, veuillez fournir les ÉTC de la sous-activité Maîtrise de la végétation pour le Transport, la Distribution et le Non réglementé.

- 11. Références :**
- (i) Pièce B-0044, page 73
 - (ii) Pièce B-0071, page 5
 - (iii) Pièce B-0044, page 23
 - (iv) Dossier R-4235-2023, B-0014, page 5, Tableau R-1.1
 - (v) Pièce B-0006, p 9, Tableau 1

Préambule :

À partir des données des références (i) et (ii), l'AQCIE-CIFQ a réalisé le tableau suivant qui montre l'évolution du coût complet de l'activité Opération et maintenance sur la période 2022-2025 pour la Distribution. Pour la sous-activité Maîtrise de la végétation, l'AQCIE-CIFQ ont retenu la valeur indiquée à la référence (v) pour l'année 2025, soit 190 M\$.

	Coût complet de l'activité Opération et maintenance HQD							
	Année	Année	Année	Année	Croissance			
	historique	historique	de base	témoin	2023 vs	2024 vs	2025 vs	2025 vs
	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2022
TOTAL	733,8	730,0	816,4	868,9	-0,5%	11,8%	6,4%	18,4%
Maintenance directe		360,7	414,6	437,3		14,9%	5,5%	21,2%
Support opération et maintenance		206,1	230,6	241,6		11,9%	4,8%	17,2%
Maîtrise de la végétation	134,0	163,2	171,2	190,0	21,8%	4,9%	11,0%	41,8%

Pour l'année 2022, la référence (ii) ne fournit pas la valeur des sous-activités, mais la référence (iii) fournit la valeur de 134 M\$ pour la sous-activité Maîtrise de la végétation.

Ainsi, on peut calculer que les activités Maintenance directe et Support opération et maintenance totalisent 599,8 M\$ en 2022.

Le Tableau R-1.1 de la référence (iv) présente le Coût complet des activités de la chaîne de valeur réparties dans la Vue électrique par sous-activités pour l'année 2022. Dans le cas de la Distribution, le coût complet de l'activité Opération et maintenance pour l'année 2022 est de 602,2 M\$ 2022, soit

- 273,7 M\$ pour la sous-activité Maintenance directe
- 191,0 M\$ pour la sous-activité Support opération et maintenance
- 137,4 M\$ pour la sous activité Maîtrise de la végétation.

Les sous activités Maintenance directe et Support opération et maintenance totalisent une valeur de 464,7 M\$

Pour l'année 2022, il y a donc une différence de 135,1M\$ (599,8 – 464,7) entre la valeur présentée à la référence (ii) qui reflète les charges réelles de l'année 2022 et la valeur présentée à la référence (iv).

L'AQCIE-CIFQ constate que la valeur réelle de 2022 est semblable à la valeur réelle de l'année 2023.

Concernant l'augmentation des coûts Maintenance directe pour la Distribution entre 2023 et 2025, la référence (iii) mentionne :

« Cette croissance s'explique comme suit :

- *Hausse d'environ 77 M\$ dans les activités de maintenance sur les actifs de distribution. Cette augmentation s'explique d'abord en 2024 par un ajout d'heures afin de réduire le retard dans le traitement des demandes de clients non capitalisables et par la suite, en 2025, par un déplacement des efforts vers la maintenance conditionnelle. »*

Demandes :

- 11.1** Veuillez indiquer si l'explication mentionnée à la référence (iii) s'applique également à l'augmentation des coûts de 135,1 M\$ pour l'année 2022. Veuillez expliquer votre réponse.
- 11.2** Veuillez justifier qu'il soit nécessaire d'augmenter les coûts de Maintenance directe de 53,9 M\$ en 2024 après l'augmentation substantielle des coûts pour les années 2022 et 2023.

- 12. Références :** (i) Pièce B-0006, page 9, Tableau 1
(ii) Pièce B-0006, page 11, Tableau 2

Préambule :

Le Tableau 1 de la référence (i) présente notamment l'évolution des coûts complets liés à l'activité Maîtrise de la végétation, ainsi que les hectares traités annuellement par le Transporteur et le nombre de portées traitées annuellement par le Distributeur.

L'AQCIE-CIFQ reproduit ce tableau en y ajoutant le pourcentage d'augmentation annuelle des coûts unitaires ainsi que l'augmentation cumulative de ces coûts.

Transport	Données réelles					Année base	Année témoin
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Coûts complets (M\$) ¹	26	38	50	60	61	72	82
Hectares	12 684	14 473	18 384	20 518	21 804	22 050	22 200
Coûts unitaires	2 050 \$	2 626 \$	2 720 \$	2 915 \$	2 802 \$	3 278 \$	3 703 \$
Augmentation		28%	4%	7%	-4%	17%	13%
Augmentation cumulative		28%	33%	42%	37%	60%	81%

Distribution							
Coûts complets (M\$) ¹	91	112	136	134	163	171	190
Nombre de portées (k)	151	171	203	188	208	220	222
Coûts unitaires	603 \$	657 \$	670 \$	711 \$	785 \$	778 \$	857 \$
Augmentation		9%	2%	6%	10%	-1%	10%
Augmentation cumulative		9%	11%	18%	30%	29%	42%

1: Les données à coûts complets ne sont pas disponibles avant 2022 et ont été estimées

L'AQCIE-CIFQ constate que les coûts sont récurrents annuellement et il estime que cette récurrence se poursuivra.

Le Tableau 2 de la référence (ii) présente l'impact sur les revenus requis de l'année 2025 de la pratique réglementaire autorisant la comptabilisation des coûts complets de l'activité Maîtrise de la végétation.

Demandes :

- 12.1 Veuillez fournir la quantité totale d'hectares qui nécessitent une maîtrise de la végétation par le Transporteur.
- 12.2 Veuillez indiquer s'il est prévu que le nombre d'hectares traités annuellement se stabilise à environ 22 000 hectares. Sinon, veuillez préciser à quel nombre d'hectares vous prévoyez que cela se stabilisera et à partir de quelle année.
- 12.3 Veuillez fournir le nombre total de portées qui nécessitent une maîtrise de la végétation par le Distributeur.
- 12.4 Veuillez indiquer s'il est prévu que le nombre de portées traitées annuellement se stabilise à environ 220 portées. Sinon, veuillez préciser à quel nombre de portées vous prévoyez que cela se stabilisera et à partir de quelle année.
- 12.5 Pour les données du Transporteur, veuillez expliquer et justifier l'augmentation du coût unitaire de 17% de l'année 2024 par rapport au coût unitaire de l'année 2023.

- 12.6** Veuillez expliquer et justifier l'augmentation additionnelle de 13% de l'année 2025 par rapport à 2024.
- 12.7** Pour les données du Distributeur, veuillez expliquer la diminution du coût unitaire de 1% de l'année 2024 par rapport au coût unitaire de l'année 2023.
- 12.8** Veuillez expliquer et justifier l'augmentation de 10% de l'année 2025 par rapport à 2024
- 12.9** Veuillez confirmer que la récurrence des coûts de l'activité Maîtrise de la végétation se poursuivra dans le temps. Veuillez expliquer votre réponse.
- 12.10** L'impact tarifaire montré à la référence (ii) concerne l'année 2025 seulement. Veuillez présenter l'impact tarifaire sur les revenus requis pour chacune des années du cycle de retour pour un investissement qui serait réalisé à l'année 2025. Veuillez fournir le détail des calculs ainsi que le fichier EXCEL.
- 12.11** Veuillez présenter l'impact tarifaire annuel sur une période de 20 ans en considérant l'effet cumulatif des investissements annuels récurrents. Veuillez fournir le détail des calculs ainsi que le fichier EXCEL.

- 13. Références :** (i) Pièce B-0005, page 6
(ii) Pièce B-0044, page 54
(iii) Pièce B-0050, page 7

Préambule :

La référence (i) présente la priorité concernant les communautés autochtones :

« Priorité 4 : Collaborer plus étroitement avec les communautés autochtones

En collaboration avec le gouvernement du Québec (le « Gouvernement »), Hydro-Québec souhaite poursuivre sa démarche de réconciliation économique avec les Premières Nations et les Inuits. Cette dernière permet de créer des occasions pour les communautés autochtones de prendre part aux nouveaux projets énergétiques et d'en faire des sources de prospérité durable. Hydro-Québec établira des partenariats financiers avec elles et simplifiera leur accès au financement. Ces participations pourraient faire l'objet d'un soutien financier d'Hydro-Québec. »

Concernant la composante Développement durable et les relations avec les communautés autochtones des Frais financiers, la référence (ii) mentionne son impact sur les frais corporatifs:

« *Développement durable, relations avec les communautés et communications*

- *Augmentation des coûts de l'ordre de 4 M\$ pour d'éventuelles ententes de partenariat auprès des Premières nations et Inuit afin de collaborer plus étroitement avec celles-ci et contribuer à la priorité 4 du Plan d'action 2035. »*

À la référence (iii) relative aux commentaires de HQT concernant les demandes d'interventions, HQT mentionne :

« *En outre, pour ce qui concerne les projets d'investissement sur le réseau de transport qui impliqueraient les communautés autochtones, ceux-ci seront soumis à l'examen et à l'autorisation de la Régie en vertu de l'article 73 de Loi sur la Régie en temps opportun. »*

Demande :

- 13.1** Veuillez préciser la nature des coûts reliés à d'éventuelles ententes de partenariat avec des Premières nations qui sont attribués par le biais des Frais corporatifs et la nature de ceux qui sont soumis à la Régie en vertu de l'article 73 de la LRÉ.
- 13.2** Veuillez indiquer si dans chaque cas, les coûts seront clairement identifiés, dans le cadre des dossiers tarifaires du Transporteur et du Distributeur et dans le cadre des demandes formulées en vertu de l'article 73 de la LRÉ.
- 13.3** Le commentaire de la référence (iii) concerne les investissements sur le réseau de transport. Veuillez préciser si le réseau de distribution pourrait également être concerné.

- 14. Références :**
- (i) Pièce B-0011, page 6
 - (ii) Dossier R-4167-2021, pièce B-0068, page 16
 - (iii) D-2020-083, page 7
 - (iv) Rapport annuel 2023 HQT, pièce B-0016, page 20
 - (v) Pièce B-0016, page 45
 - (vi) Pièce B-0013, page 12

Préambule :

La référence (i) déposée le 1^{er} août 2024 présente le Tableau 7 reproduit ci-dessous montrant la Prévision des besoins des services de transport à long terme.

Tableau 7
Prévision des besoins des services de transport à long terme (MW)

Services de transport	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
Charge locale	40 064	40 246	41 236	41 743	42 265	43 175	43 860	44 574	45 368	46 426	47 619
Point à point	4 150	4 259	6 358	6 807	6 807	6 807	6 807	6 807	6 807	6 807	6 807
Total	44 214	44 505	47 594	48 550	49 072	49 982	50 667	51 381	52 175	53 233	54 426

La référence (ii) déposée en septembre 2021 présente le Tableau 7 reproduit ci-dessous montrant la Prévision des besoins des services de transport à long terme.

Tableau 7
Prévision des besoins des services de transport à long terme (MW)

Services de transport	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Charge locale	39 401	39 719	40 085	40 427	40 501	40 838	41 157	41 479	41 770	42 041
Point à point	4 697	5 534	5 971	5 971	5 971	5 971	5 971	5 971	5 971	5 971
Total	44 098	45 253	46 056	46 398	46 472	46 809	47 128	47 450	47 741	48 012

L'AQCIE-CIFQ constate que les besoins de la Charge locale pour les années 2024 et 2025 sont semblables, mais que les besoins du point à point sont très différents entre les références (i) et (ii). Pour l'année 2024, les besoins prévus au dossier actuel sont de 4150 MW alors qu'ils étaient de 5971 MW au dossier R-4167-2021, soit une différence de 1821 MW. Pour l'année 2025, les besoins prévus au dossier actuel sont de 4259 MW alors qu'ils étaient de 5971 MW au dossier R-4167-2021, soit une différence de 1712 MW.

La référence (iii) concerne une *demande d'autorisation d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité relative à la construction d'une ligne à 320 kV et à l'installation d'équipements au poste des Appalaches*. Il y est indiqué que la demande de service de transport ferme de point à point à long terme porte sur une livraison de 1243 MW, pour une durée de 20 ans à compter du 1^{er} décembre 2022 ou de la date à laquelle les ajouts au réseau visés par le Projet sont terminés, selon la plus lointaine de ces deux dates.

À la référence (iv), il est indiqué que la mise en service du projet est prévue en 2025.

Le Tableau A2-15 de la référence (v) montre une valeur de mise en service de 690,6 M\$ à l'année 2025 liée au projet Ligne à 320 kV et équipements au poste des Appalaches.

L'AQCIE-CIFQ en déduit que la demande de service de transport ferme de point à point à long terme portant sur une livraison de 1243 MW débute en 2025.

Au Tableau 7 de la référence (i), les besoins de point à point en 2024 et 2025 sont respectivement de 4150 MW et 4259 MW, soit une augmentation de 109 MW.

Demandes :

14.1 Veuillez expliquer la différence entre les besoins de point à point des années 2024 et 2025 présentés à la référence (i) et les besoins de point à point des années 2024 et 2025 présentés à la référence (ii).

14.2 Veuillez expliquer pourquoi la différence des besoins de point à point est de 109 MW entre les années 2024 et 2025 (référence (i)), alors qu'une demande de service de transport de point à point de 1243 MW débute en 2025 (références (iii), (iv) et (v)).

15. Références : (i) Dossier R-4110-2019, pièce B-0032, pages 9 et 10
(ii) Pièce B-0011, pages 54 et 55

Préambule :

Concernant l'application des coûts évités de transport et de distribution aux différents programmes de gestion de la puissance, la référence (i) présente un facteur à appliquer différent pour le transport et la distribution.

À la page 9 de la référence (i), il est mentionné concernant le transport :

« Toutefois, il existe une certaine similitude dans les profils de charge entre les différents postes. Le Transporteur et le Distributeur suggèrent que l'application d'un facteur de 80 % au coût évité de transport permet de refléter raisonnablement l'absence de coïncidence parfaite entre les pointes des différents postes. Une analyse est en cours pour valider ce facteur. »

À la page 10 de la référence (i), il est mentionné concernant la distribution :

« À l'instar du coût évité de transport, la considération d'un coût évité de distribution repose en partie sur le fait qu'un programme permet de réduire la demande sur le réseau de distribution au moment de la pointe et ainsi, reporter des investissements sur le réseau de distribution. Les estimations du Distributeur indiquent qu'environ 40 % des investissements historiques en croissance sont dédiés à la gestion de la pointe. Les critères qui permettraient l'attribution de cette

portion des coûts évités de distribution à un programme sont les mêmes que ceux invoqués pour les coûts évités de transport. »

La référence (ii) mentionne :

« Les travaux conjoints du Transporteur avec le Distributeur ont permis d'identifier les conditions que doit remplir une solution technique faisant appel aux moyens de GDP afin de répondre à la croissance des besoins de la clientèle et puisse être considérée fiable par le Transporteur. »

La référence (ii) énumère sept conditions, mais ne conclut pas quant à l'application en tout ou en partie des coûts évités de transport et de distribution dans l'analyse économique des programmes de GDP.

À la page 55 de la référence (ii), il est mentionné :

« Pour faire suite aux conclusions du groupe de travail, une preuve de concept de GDP locale a été réalisée à l'hiver 2023-2024 afin de préciser les éléments requis pour les outils, applications systèmes et encadrements afin d'éventuellement intégrer la GDP à la planification du réseau pour reporter des investissements en croissance. »

L'AQCIE-CIFQ comprend que les coûts évités de transport et de distribution ne sont pas pris en compte dans les analyses économiques des programmes de GDP par le Distributeur.

Demandes :

- 15.1** Veuillez confirmer la compréhension de l'AQCIE-CIFQ à l'effet que les coûts évités de transport et de distribution ne sont pas pris en compte dans l'évaluation économique des programmes de GDP.
- 15.2** Veuillez indiquer si les résultats de la *preuve de concept de GDP locale réalisée à l'hiver 2023-2024* sont disponibles (référence (ii)). Si oui, veuillez déposer ces résultats au présent dossier.
- 15.3** Veuillez indiquer quelle suite le Transporteur et le Distributeur entendent donner aux travaux visant l'intégration de la *GDP à la planification du réseau pour reporter des investissements en croissance*.

16. Référence : Pièce B-0013, pages 20 à 26

Préambule :

La référence présente deux scénarios d'attribution de l'allocation maximale du Transporteur impliquant des postes satellites et plusieurs clients raccordés directement au réseau de transport : un scénario où l'augmentation des besoins prévus se réalisent et un scénario où les besoins du client industriel #1 sont révisés à la baisse de 50 MW.

Demandes :

16.1 Veuillez présenter un scénario où les besoins d'un client industriel #1 sont révisés à la hausse de 50 MW.

16.2 Veuillez présenter un scénario impliquant l'addition d'un nouveau client industriel de 50 MW.

17. Références : (i) Dossier R-4167-2021, pièce B-0011, page 60
(ii) Dossier R-4167-2021, pièce B-0011, page 61
(iii) Pièce B-0015, page 21

Préambule :

Les références (i) et (ii) présentent la valeur des mises en service prévues respectivement pour les années 2021 et 2022.

Pour l'année 2021, la valeur des mises en service prévues est de 1 407,6 M\$.

Pour l'année 2022, en excluant les valeurs négatives concernant le Raccordement des centrales du complexe La Romaine et l'Agrégation des charges-ressources, qui sont des contribution du Producteur et du Distributeur, la valeur des mises en service prévues est de 1 433,5 M\$.

À la page 20 de la référence (iii), le Transporteur propose un seuil de matérialité de 25 M\$ *afin d'éviter une multiplication des suivis spécifiques par projet.*

Compte tenu de ce seuil, la référence (iii) présente la valeur des mises en service retenues pour les années 2021 et 2022.

Pour l'année 2021, la valeur totale des mises en service est de 215,4 M\$, soit **15,3%** du total des mises en service de l'année 2021 présenté à la référence (i).

Pour l'année 2022, le Transporteur a retenu la valeur de la contribution du Producteur pour le Raccordement des centrales du complexe La Romaine. Il en résulte une valeur négative 583,6 M\$. En excluant cette valeur négative, la valeur des mises en service est de 283,9 M\$, soit **19,8%** du total des mises en service de l'année 2022 présenté à la référence (ii).

Ainsi, le Transporteur ne retient pas la totalité des décalages temporels des MES, mais uniquement 15,3% de ceux-ci pour l'année 2021 et 19,8% de ceux-ci pour l'année 2022.

Demandes :

- 17.1** Veuillez justifier la nécessité de considérer le décalage temporel de la mise en service de chaque projet individuellement.
- 17.2** Veuillez indiquer comment est traité le cas où le décalage temporel a pour effet de reporter la mise en service à l'année suivante.
- 17.3** Veuillez commenter la possibilité de mesurer globalement le décalage temporel par le biais de la moyenne treize soldes de l'ensemble des mises en service.

- 18. Références :**
- (i) Pièce B-0016, page 33
 - (ii) Pièce B-0016, page 45
 - (iii) Rapport annuel 2023 HQT, pièce B-0016, page 20
 - (iv) Pièce B-0013, page 12

Préambule :

Au tableau A2-4 de la référence (i), le Transporteur présente une contribution interne du Producteur de 535,9 M\$ à l'année 2025 liée à l'interconnexion Appalaches-Maine.

Le tableau A2-15 de la référence (ii) montre pour sa part une valeur de mise en service de 690,6 M\$ à l'année 2025 liée au projet Ligne à 320 kV et équipements au poste des Appalaches.

Le tableau de la référence (iii), montre un coût prévisionnel de 1 280,9 M\$ concernant les travaux de construction d'une ligne 320 kV et l'installation d'équipements au poste des Appalaches, pour une mise en service prévisionnel en 2025.

La référence (iv) présente une prévision des revenus du Transporteur, notamment pour l'année 2025.

Demandes :

- 18.1** Veuillez concilier les informations relatives à la contribution du Producteur, à la valeur de mise en service et aux coûts prévisionnel du projet présentées aux références (i), (ii) et (iii).
- 18.2** Veuillez fournir l'impact de la mise en exploitation de l'immobilisation de 690,6 M\$ à l'année 2025 sur les revenus requis de l'année 2025.
- 18.3** Veuillez indiquer si une partie des revenus prévus pour l'année 2025 (référence (iv)) est liée à l'immobilisation de 690,6 M\$ mise en service en 2025.

- 19. Références :**
- (i) Dossier R-3888-2014, pièce B-0004, page 12
 - (ii) Pièce B-0019, pages 6 et 7
 - (iii) Pièce B-0035, page 10
 - (iv) Pièce B-0035, page 12

Préambule :

À la référence (i) le Transporteur mentionne qu'une des caractéristiques de la charge locale est « *la nature particulière du service de transport pour l'alimentation de la charge locale et la facturation sur la base de la charge globale prévue à la pointe, sans engagement spécifique de service de transport, exigent une approche adaptée pour le traitement de la couverture des coûts des ajouts au réseau.* »

Les tableaux 2 et 3 de la référence (ii) présentent l'établissement des tarifs de transport pour les années 2024 et 2025. L'AQCIE-CIFQ constate que la facture de transport de la charge locale est directement proportionnelle aux besoins de puissance de la charge locale.

Le Tableau 9.3 de la référence (iii) présente la *Répartition du coût de transport par fonctions Année témoin 2025*.

L'AQCIE-CIFQ constate que le critère de classement des coûts de transport comprend une composante énergie et une composante puissance.

Le Tableau 12 de la référence (iv) présente la répartition des coûts de service du distributeur par catégories de consommateurs, notamment le coût lié au service de transport.

Demandes :

- 19.1** Étant donné que la facture pour le service de transport des besoins de la charge locale est fonction uniquement des besoins de puissance de la charge locale (références (i) et (ii)),

veuillez justifier le critère de classement qui comprend une composante énergie et une composante puissance (référence (iii)).

19.2 Veuillez fournir un nouveau Tableau 12 de la référence (iv) présentant la répartition du coût de service de transport en fonction des besoins à la pointe de chaque catégorie de consommateurs.

20. Références : (i) Rapport annuel 2022 de HQT, pièce B-0022, page 25
(ii) Pièce B-0016, page 37

Préambule :

Le tableau ci-dessous reproduit le détail des Immobilisations corporelles en exploitation au 31 décembre 2022 et au 1^{er} janvier 2023, telles qu'elles sont montrées aux références (i) et (ii).

Immobilisations corporelles en exploitation		
	31-déc-22	01-janv-23
Postes	22 829,7	22 829,7
Lignes	12 996,8	12 996,8
Autres actifs de réseau	1 320,7	1 320,7
Actifs de soutien	1 103,4	468,9
Télécommunications	1 838,7	1 838,7
Total	40 089,3	39 454,8

L'AQCIE-CIFQ remarque une diminution de la valeur des Actifs de soutien de 634,5 M\$.

Demandes :

20.1 Veuillez expliquer la diminution de la valeur des Actifs de soutien du Transporteur pour l'année 2023.

21. Références : (i) Pièce B-0016, pages 43, 44 et 45
(ii) Pièce B-0016, page 129
(iii) Rapport annuel 2023 de HQT, pièce B-0016, page 15
(iv) Dossier R-4052-2018, pièce B-0005, page 25

Préambule :

Les tableaux A2-13, A2-14 et A2-15 de la référence (i) présentent les mises en service du Transporteur pour les années 2023, 2024 et 2025 respectivement.

Pour le projet Ligne Micoua-Saguenay on retrouve l'information suivante :

	Mise en service	Cumulé
2023	1017,6 M\$	1090,7 M\$
2024	51,2 M\$ (résiduelle)	1141,9 M\$
2025	14,4 M\$ (résiduelle)	2247,0 M\$

Il est précisé que la désignation "Résiduelle" indique la mise en service de divers coûts résiduels et crédits encourus après la mise en service finale.

Il est également indiqué que dans sa décision D-2019-087, la Régie a autorisé une valeur de 792,7 M\$ pour ce projet.

La référence (ii) est un suivi administratif daté du 21 avril 2023 qui présente un coût révisé de 1270,7 M\$ pour le projet de ligne Micoua Saguenay soit une augmentation de 694,5 M\$ ou 87,6% par rapport à la valeur autorisée par la Régie.

Au tableau A2-13, de la référence (i) présentant les mises en service de l'année 2023, il est indiqué qu'Hydro-Québec a autorisé un coût révisé de 1000,8 M\$ en mars 2023.

Au tableau A2-14, de la référence (i) présentant les mises en service de l'année 2024, il est indiqué qu'Hydro-Québec a autorisé un coût révisé de 1271,0.

La référence (iii) présente l'État d'avancement des projets majeurs du Transporteur au 31 décembre 2023. Concernant le projet de ligne Micoua-Saguenay, on retrouve notamment l'information reproduite ci-dessous.

6. Construction d'une ligne à 735 kV entre les postes Micoua et du Saguenay
 (R-4052-2018, D-2019-087)

Coûts des travaux de construction d'une ligne à 735 kV entre les postes Micoua et du Saguenay
 EN MILLIERS DE DOLLARS DE RÉALISATION

	Grand Total			Total		
	Budget	Réalisé au 2023-12-31	Prévision	Budget	Réalisé au 2023-12-31	Prévision
Coûts d'avant-projet :	9 897,9	10 017,0	10 017,0	1,2%	100,0%	0,9%
Coûts du projet :						
Ingénierie, approvisionnement et construction	607 425,9	946 033,2	994 833,0	76,6%	95,1%	85,0%
Client	107 558,9	33 309,6	53 227,0	13,6%	62,6%	4,5%
Frais financiers	67 835,7	112 197,7	112 442,5	8,6%	99,8%	9,6%
Sous-total :	782 820,5	1 091 540,5	1 160 502,5			
TOTAL :	792 718,4	1 101 557,5	1 170 519,5	100,0%	94,1%	100,0%

L'AQCIE-CIFQ constate que la plus forte augmentation des coûts se retrouve sous la rubrique Ingénierie, approvisionnement et construction.

La référence (iv) mentionne :

« Le Transporteur souligne que c'est à la division HQIÉSP que revient la responsabilité de mener à bien, sans marge bénéficiaire, les projets de construction de lignes et de postes du réseau de transport. HQIÉSP s'assure de la réalisation de l'ingénierie de détail et de la production des plans et devis. L'approvisionnement est généralement réalisé par le biais d'appels d'offres et de soumissions. Par la suite, les travaux de construction sont réalisés sous la responsabilité de HQIÉSP par des entrepreneurs externes retenus conformément aux directives corporatives d'acquisition de biens meubles et de services. Le respect des directives en place en cette matière garantit à HQIÉSP une gestion efficace, équitable et transparente de ses relations avec l'ensemble de ses fournisseurs au bénéfice des clients du Transporteur.

Il apparaît que les activités qui ont montré la plus forte augmentation des coûts sont sous la responsabilité de HQIÉSP (HQ Innovation, équipements et services partagés). »

Demandes :

- 21.1** Veuillez expliquer la différence entre la valeur cumulée des mises en service (2247,0 M\$) indiqué à la référence (i), et le coût révisé (1270,7 M\$) montré à la référence (ii).
- 21.2** Veuillez indiquer s'il y a un contrat ou entente liant le Transporteur et HQIÉSP concernant le projet de ligne Micoua-Saguenay.
- 21.3** S'il y a lieu veuillez déposer ce contrat ou entente.

- 21.4** Veuillez indiquer si HQIÉSP doit expliquer et justifier les dépassements de coûts qu'il constate. Veuillez expliquer votre réponse.
- 21.5** Veuillez indiquer si le Transporteur a autorisé les dépassements des coûts des activités qui sont sous la responsabilité de HQIÉSP. S'il y a lieu, veuillez déposer les informations qui ont justifié l'autorisation.
- 21.6** Veuillez indiquer si un document a été préparé pour permettre à Hydro-Québec d'autoriser le coût de 1000,8 M\$ en 2023. Dans l'affirmative, veuillez déposer ce document.
- 21.7** Veuillez indiquer si un document a été préparé pour permettre à Hydro-Québec d'autoriser le coût de 1271,0 M\$. Dans l'affirmative, veuillez déposer ce document.
- 21.8** Veuillez indiquer si un document expliquant et justifiant en détail la hausse de coût de 694,5 M\$ a été préparé. Dans l'affirmative, veuillez déposer ce document.
- 21.9** Étant donné l'ampleur de l'écart de coûts du projet de ligne Micoua-Saguenay entre le montant autorisé par la Régie à la décision D-2019-087 et le montant prévu à la mise en service en 2025, et le contexte où deux entités d'Hydro-Québec sont concernées, une entité réglementée (HQT) et une entité non réglementée (HQIESP), veuillez indiquer si Hydro-Québec a (ou prévoit) réalisé un audit externe visant à déterminer le montant d'immobilisation qu'il serait justifié d'ajouter à la base de tarification du Transporteur relativement à ce projet.
- 22. Références :** (i) Rapport annuel 2021 de HQT, pièce B-0012, page 29
 (ii) Rapport annuel 2022 de HQT, pièce B-0028, page 25
 (iii) Rapport annuel 2023 de HQT, pièce B-0022, page 21
 (iv) Pièce B-0016, page 39
 (v) Pièce B-0016, page 41

Préambule :

À partir des données présentées aux références (i) à (v), l'AQCIE-CIFQ a réalisé le tableau suivant qui montre le total des variations nettes des immobilisations corporelles en exploitation et la valeur de la moyenne 13 soldes de ces variations.

	Réel 2021	Réel 2022	Réel 2023	Base 2024	Témoin 2025
Variations nettes annuelles (M\$)	894	957	1763	2212	3119
Moyenne 13 soldes (M\$)	203	179	368	686	555
Facteur	22,7%	18,7%	20,9%	31,0%	17,8%

L'AQCIE-CIFQ remarque que pour les trois années montrant les valeurs réelles, le pourcentage de la valeur 13 soldes des immobilisations est d'environ 20% de la valeur totale annuelle.

Demandes :

22.1 Veuillez expliquer et justifier le pourcentage de 31% pour l'année de base 2024.

23. Références : (i) R-4167-2021, pièce B-0020, page 7
(ii) Pièce B-0017, page 6

Préambule :

Concernant la zone de compétitivité de la rémunération globale, la référence (i) mentionne :

« Selon la littérature et la pratique des spécialistes en rémunération, une organisation est au diapason du marché lorsqu'elle présente un écart d'environ 5 % par rapport au taux du marché. Cet écart de plus ou moins 5 % est communément appelé la zone de compétitivité. »

La référence (ii) présente le Tableau 1 : *Écart de la rémunération globale d'Hydro-Québec par rapport à la médiane de son marché de référence (en pourcentage) – mis à jour à la suite de la décision D-2022-139 de novembre 2022.*

Le tableau montre qu'en considérant les mises à jour demandées par la Régie, selon Normandin Beaudry, la rémunération globale de l'ensemble des groupes d'employés d'Hydro-Québec est 6% supérieure au marché, soit 1% de moins que les résultats montrés à la référence (i).

Demandes :

23.1 En vue d'illustrer l'impact d'une rémunération globale supérieure au marché, veuillez fournir l'impact d'une variation de 1% de la rémunération globale d'Hydro-Québec par rapport à la médiane de son marché de référence sur les revenus requis du Transporteur et du Distributeur.

23.2 Veuillez indiquer si l'impact pour chaque variation de + ou - 1% est linéaire. Veuillez expliquer votre réponse.